

Le vendredi 22 mars 2019, Monsieur le Maire Olivier Klein et l'équipe municipale sont venus à la rencontre des habitants lors de la visite de quartier « STAMU - PAMA – Résidence du Parc ». Cette rencontre a été l'occasion d'échanger avec les riverains et d'écouter leurs demandes concernant le quartier :

► Retour sur la réunion du quartier STAMU-PAMA - Résidence du Parc du 22 mars 2019

VOTRE AVIS COMPTE

Raccordement à la fibre optique.

Les résidences STAMU et PAMA ont reçu de la part d'un opérateur inconnu un courrier leur annonçant un prochain raccordement gratuit à la fibre optique. Nous rappelons que seuls deux opérateurs (Orange et SFR) sont compétents sur la ville pour assurer ce raccordement. Si vous avez besoin de renseignements, n'hésitez pas à les contacter Orange au 3900 et SFR au 1023.

Avaloir obstrué sur le chemin des postes.

Un avaloir est obstrué à l'entrée de la Résidence du Parc, sur le chemin des Postes. La Ville s'est mise en relation avec Grand Paris Grand Est, établissement compétent pour l'assainissement, afin de programmer une réparation dans les plus brefs délais.

Troubles à l'ordre public sur le stade Roger Caltot.

Des individus utilisent le terrain du stade Roger Caltot pour faire du rodéo et des barbecues non-autorisés la nuit, dérangeant les riverains. La Ville réunira à nouveau les associations utilisatrices de ce terrain afin de revoir les modalités d'accès au stade et déterminer une ouverture ponctuelle et contrôlée du portail. En cas de dérangements ou de troubles à l'ordre public, n'hésitez pas à appeler la Police Municipale au 01 43 88 83 09 ou la Police Nationale au 17. Par ailleurs, l'Equipe Mobile de Tranquillité Publique (équipe de médiateurs financée par la Commune) qui peut intervenir sur ce genre de situation reprendra son activité à compter du 15 avril (06 15 08 00 17)

La présence d'épaves de voitures dans les résidences privées.

Des épaves de voitures sont constamment présentes sur les parkings des résidences privées. Nous rappelons que la Municipalité peut intervenir très rapidement lorsque l'épave se trouve sur l'espace public. Lorsqu'il s'agit d'espaces privés, comme les résidences, la responsabilité de faire enlever les épaves revient à la copropriété. Celle-ci doit demander à son syndic d'organiser l'enlèvement des épaves. En absence de syndic, les propriétaires peuvent faire appel au commissariat qui réalisera

les interventions nécessaires à la charge de la copropriété. Pour toute question concernant l'enlèvement d'épaves, vous pouvez contacter la Direction Prévention, Sécurité et Tranquillité Publique au 01 43 88 83 09.

Présence de rats dans les résidences STAMU – PAMA.

Des rats et des pigeons sont constamment présents dans les résidences du quartier STAMU-PAMA-Résidence du Parc. La municipalité organise des campagnes de dératisation deux fois par an en partenariat avec les copropriétés afin de mener une action massive et commune. Une prochaine dératisation sera programmée fin avril début mai. Nous rappelons aux habitants qu'il est fondamental de ne pas abandonner ses déchets en dehors des poubelles et de ne pas laisser de la nourriture dans l'espace public afin d'éviter la prolifération d'animaux nuisibles.

Terrain dégradé sur la résidence STAMU II.

Le terrain qui sépare la résidence STAMU II et le bassin de rétention se trouve en état d'abandon (présence de déchets et d'encombrants, présence de nuisibles). Ce terrain délaissé sera nettoyé par les services de la Ville, qui se mettront en contact avec le Département de Seine-Saint-Denis pour programmer la réparation du mur de clôture actuellement dégradé.

Travaux à réaliser par la Ville sur la résidence du Parc.

Le mur de soutènement qui sépare la Résidence du Parc et le stade Roger Caltot présente des dégradations ponctuelles. La municipalité, propriétaire du mur, doit recevoir prochainement le devis qui permettra les travaux de réparation en 2019. Par ailleurs, le parking de cette copropriété présente des dégradations causées par les racines des arbres du stade Caltot. Nous rappelons que la copropriété doit saisir la Ville officiellement par courrier afin que celle-ci puisse faire jouer son assurance et envisager la réparation des dommages. Concernant les peupliers situés sur le stade Caltot, en lisière de la Résidence du Parc, la Ville est en capacité de les abattre. Cependant, une demande écrite doit être formulée auprès de la Ville par la copropriété.

Accapement de places de parking dans la résidence la PAMA.

Des voitures extérieures à la résidence de la PAMA occupent les places de stationnement, empêchant les habitants de se garer près de leur domicile. D'après les informations qui nous ont été fournies par la copropriété, les travaux sont en cours pour l'installation des portails automatiques avec fourniture de badges-télécommandés. Des caméras seront installées sur les portails afin d'assurer une meilleure protection. Des mesures similaires seront discutées et votées à l'Assemblée Générale de la résidence STAMU qui aura lieu début avril.

Réinstallation de la cabane du jardin partagé au square du Chêne Pointu.

Ayant été vandalisée l'été dernier, la cabane du jardin partagé sera remplacée par une cabane plus solide. En attendant sa réinstallation, les Clichois désireux de jardiner dans les jardins partagés peuvent se rapprocher de la Maison du Projet pour demander les outils et guides nécessaires à leur activité.

Elargissement du chemin d'accès à l'école maternelle Paul Eluard.

Le chemin qui permet l'accès à l'école maternelle Paul Eluard sera élargi dans le courant de l'été 2019. Cet élargissement permettra d'améliorer les déplacements des familles vers l'école.



Les comptes-rendus sont
consultables sur le site internet

www.clichy-sous-bois.fr